CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E75923 **VALABLE JUSQU'AU** 09/10/2023

ÉDITÉ LE **28/07/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/04/2005
Forme juridique : SARL
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL 481643294

Siret : **481 643 294 00020**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 00 39389-
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 153001702L001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 153001702L001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2022

Raison sociale : **VAUGON-CHEREAU**

18 ZA DE L AUBEPIN
53970 L'HUISSERIE

Téléphone : 0612530495 **Fax :**
Portable : 0687724531

Site Internet :
E-mail : sarlvaugon-chereau@orange.fr

Responsabilité légale :
CHEREAU JULIEN CO-GÉRANT / FLORIAN CHEREAU CO-GÉRANT / CHEREAU ERIC CO-GÉRANT

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	09/06/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/03/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	25/03/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	25/03/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.